

PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD

Dijon Métropole

**Compte rendu annuel à la collectivité
au 30 juin 2020**

SOMMAIRE

- I. Présentation et programme physique de l'opération**
- II. Note de conjoncture**
- III. Bilan prévisionnel actualisé**
- IV. Annexes**

I. PRESENTATION ET PROGRAMME PHYSIQUE DE L'OPERATION

1.1 Présentation de l'opération

La décision de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise, devenue depuis Dijon Métropole, de créer de nouveaux quartiers d'activités résulte de la nécessité de répondre aux besoins du développement économique de son territoire.

Le parc d'activités de Beauregard a donc pour objectif principal de reconstituer une capacité d'accueil des activités industrielles et artisanales qui s'épuise aujourd'hui avec la fin de la commercialisation des parcs existants.

L'aménagement de la ZAC a été confié à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération dijonnaise (SPLAAD) dans le cadre d'une convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement notifiée à la SPLAAD le 24/12/2009 et ayant été approuvée par **délibération du conseil communautaire en date du 19 novembre 2009**.

Par **délibération en date du 27 juin 2013**, le Conseil Communautaire de l'Agglomération Dijonnaise a approuvé l'avenant n°1 à la convention de prestations intégrées portant modification des modalités d'imputation des charges de l'aménageur, de la transformation de la SPLAAD en Société Publique Locale et intégrant les nouvelles dispositions relatives à la gouvernance de la société.

Par **délibération du 22 décembre 2016**, le Conseil Communautaire du Grand Dijon a approuvé l'avenant n°2 modifiant les modalités de détermination du forfait annuel de gestion ainsi que la durée de l'opération portée à 17 ans.

Par **délibération du 21 décembre 2017**, le Conseil Communautaire de Dijon Métropole a approuvé l'avenant n°3 entérinant la décision du Conseil d'Administration de la SPLAAD de simplifier l'organisation des instances de la société pour la mise en œuvre du contrôle analogue exercé par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires. Un « Comité de Contrôle et Stratégique » a ainsi été créé, fusionnant le Comité de contrôle et le Comité stratégique existants.

Suite à l'approbation du compte-rendu financier annuel présenté par l'Aménageur à la Collectivité concédante dans le cadre de l'exercice comptable clos au 30 juin 2018, le Conseil Métropolitain a approuvé l'avenant n°4 **par délibération du 7 décembre 2019**, actant l'évolution de la participation de la Collectivité à l'opération d'aménagement.

1.2 Programme physique de l'opération

Le choix d'aménager le Parc d'activités de Beauregard part du constat qu'il importe de renouveler l'offre de grands, moyens et petits terrains pour les activités artisanales et industrielles sur le territoire de l'agglomération dijonnaise.

L'objectif de cet aménagement est donc de pouvoir constituer une offre de terrains pour les dix prochaines années à destination d'entreprises dont l'activité sera majoritairement tournée vers l'industrie légère et l'artisanat, sans pourtant obérer la possibilité d'implantation d'activités mixtes nécessaires au bon fonctionnement du parc.

Le projet est situé au Sud de l'agglomération dijonnaise, à cheval sur les communes de Longvic et Ouges, en frange d'urbanisation, sur des espaces actuellement occupés par des activités agricoles. Il est délimité :

PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30/06/2020

- au nord : par la voie ferrée Dijon-Saint-Amour qui le sépare de la zone d'activité Dijon-Longvic
- à l'ouest : par l'autoroute A311, la RD 122A et la rocade Est
- à l'est : par la route de Seurre (RD996)
- au sud : par le hameau de Domois, sur la commune de Fenay.

Le périmètre du projet de ZAC Beauregard cerne un ensemble foncier qui constitue une emprise d'environ 82,7 ha.

Le choix de ce site est motivé par :

- un contexte et un tissu économique favorable (le parc constitue une extension de la zone Dijon-Longvic existante) ;
- une accessibilité facilitée par la présence d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires.

Le parc de Beauregard a pour ambition :

- d'allier qualité urbaine et paysagère
- de pouvoir s'adapter à une demande évolutive en gardant une logique d'ensemble
- d'être exemplaire en matière de développement durable.

Les principes du projet urbain traduisent ces lignes directrices et répondent aux principes définis par le Programme de Management et de Développement Durable (PMDD) élaboré par la SPLAAD.

Ils respectent en outre les orientations et prescriptions du schéma de cohérence territoriale (SCOT).

A. Programme physique de l'opération d'aménagement en m²

A1 - Bilan des surfaces

SUPERFICIE CADASTRALE DU PERIMETRE 827 000 m²

▣ Emprises publiques créées	
- Barreau liaison	65 452 m ²
- voies et espaces publics internes	109 838 m ²
▣ Emprises publiques autres (à conserver)	
- délaissées carrefours RD112a/RD996	59 013 m ²
- Espace tampon Fort	47 788 m ²
▣ Emprises diverses	
- Chemin Voie SNCF et délaissé	1909 m ²
▣ "Erreur cadastre"	0 m ²
▣ Surfaces cessibles	543 000 m ²

827 000 m²

1.3 Actes règlementaires

Par délibération du 27 septembre 2012, le Conseil Communautaire de l'Agglomération Dijonnaise a défini et validé les objectifs et les modalités de la concertation avec le public prévue par l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme préalablement à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parc d'activités Beauregard ».

Un bilan de concertation a été dressé et a fait l'objet d'une délibération au cours du Conseil Communautaire du 26 septembre 2013.

La ZAC a ensuite été créée par délibération lors du même Conseil Communautaire.

Suivant délibération en date du 27 Novembre 2014, le conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC comprenant notamment le Programme des Equipements publics et les modalités prévisionnelles de financement.

Pour mener à bien l'opération, la maîtrise foncière des terrains situés au sein du périmètre de la ZAC était nécessaire. Suite à l'échec de certaines négociations amiables, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique a été enclenchée. Une enquête publique s'est déroulée du 13 avril au 13 mai 2016 et a permis d'obtenir l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du projet le 24 octobre 2016.

II. NOTE DE CONJONCTURE

2.1. Réalisation

- **Foncier**

- **Foncier**

Au 30/06/2020, la SPLAAD et l'EPFL ont la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération.

Au cours de l'exercice, les parcelles ZR5 de 72 395m², BY98 de 16 057m², BY103 de 2 853m², BY105 de 7 237m² et ZR32 de 3 988m² ont été achetées par la SPLAAD à l'EPFL par acte administratif en date du 13/02/2020.

Les dépenses constatées pour ce poste au 30/06/2020 s'élèvent à 4 851 216 € TTC.

- **Aménagement des sols**

Le poste aménagement des sols intègre l'ensemble des travaux nécessaires à la libération des sols avant leur viabilisation, comme les fouilles archéologiques.

Suite à la réalisation du diagnostic archéologique, la DRAC Bourgogne a prescrit à l'Aménageur la réalisation de fouilles préventives sur une surface globale de 31,50 hectares environ. Le coût de ces fouilles préventives est évalué à 1.091.900 € HT environ. Une partie des fouilles a été réalisé au printemps 2018 afin de libérer les terrains de la phase 1.

Les dépenses constatées pour ce poste au 30/06/2020 s'élèvent à 841 503 € TTC.

- **Travaux VRD ZAC**

Il s'agit des travaux secondaires de l'opération pour la viabilisation des terrains cessibles du projet.

Les marchés de travaux pour la phase 1 ont été attribués et les premiers travaux d'aménagement et de viabilisation ont débuté au printemps 2018 et n'ont cessé depuis.

Les dépenses constatées pour ce poste au 30/06/2020 s'élèvent à 3 886 099 € TTC.

- **Travaux Barreau de liaison**

Le barreau de liaison entre la RD 996 et la RD 122A relevait initialement de la compétence du Conseil Départemental de la Côte-d'Or qui bénéficiait à cet effet d'un emplacement réservé inscrit dans les documents d'urbanisme des villes d'Ouges et Longvic.

Un transfert de compétence du Département vers Dijon Métropole a été acté en janvier 2020 sur les tronçons de voirie concernés avec une obligation de continuité de service jusqu'au 31 mai 2020. Ces nouvelles données vont nécessiter de réinterroger l'approche technique et financière du barreau sur l'exercice à venir.

Les travaux de cet ouvrage ont été évalués à la somme de 5.200.000 € HT en valeur 2014 (hors acquisitions foncières, études et honoraires techniques).

Les dépenses constatées pour ce poste au 30/06/2020 s'élèvent à 1 236 126 € TTC.

2.2 Commercialisation

Avancement de la commercialisation au 30/06/2020 :

- Signature d'un compromis de vente le 08/07/2019 concernant la cession du lot n°22 à la SCI LULI (société APS&CO) pour une surface de terrain de 3 978m² et un montant de 179 010 €HT.
- Signature d'un compromis de vente le 28/10/2019 concernant la cession du lot n°35 à la société FAUBOURG PROMOTION (entreprises CIBLEX-ETP) pour une surface de terrain d'environ 20 050m² et un montant de 1 002 500 €HT.
- Signature d'un compromis de vente le 27/11/2019 concernant la cession du lot n°5 à la société AMBIANCE INTERIEURE pour une surface de terrain de 2 777m² et un montant de 138 850 €HT.
- Réitération par acte authentique du 27/01/2020 de la cession la cession du lot n°22 à la SCI LULI (société APS&CO) pour une surface de terrain de 3 978m² et un montant de 179 010 €HT.
- Signature du compromis de vente le 21/02/2020 concernant la cession du lot n°3 à la société GOM DIJON (LUSTRAL) pour une surface de terrain de 3 000 m² et un montant de 150 000 €HT.
- Réitération par acte authentique du 07/02/2020 de la cession du lot n°31 à la SCI SCOAZEC IMMOBILIER (restaurant) pour une surface de terrain de 3 036 m² et un montant de 151 800 €HT.
- Signature d'un compromis de vente le 12/05/2020 concernant la cession du lot n°4 à la SCI NAV (ITGC) pour une surface de terrain de 2 825m² et un montant de 141 250 €HT.
- Réitération par acte authentique du 26/05/2020 de la cession du lot n°5 à la société AMBIANCE INTERIEURE pour une surface de terrain de 2 777m² et un montant de 138 850 €HT.

Perspectives au 30/06/2021 :

- Réitération par acte authentique des compromis signés sur l'exercice clos au 30/06/2020.
- Signature d'au moins 5 nouveaux compromis de vente

La réitération par acte authentique des compromis se fait après obtention des permis de construire purgés de tous recours et, le cas échéant, de la levée de la condition suspensive de pré-commercialisation.

2.3 Subventions et cessions équipements primaires

Une subvention de 638 775€ a été obtenue auprès de l'Agence de l'Eau au titre de la gestion alternative des eaux pluviales mise en œuvre sur le projet.

Une subvention de 2.600.000 € apparaît et correspond à la part prévisionnelle initiale de prise en charge du Conseil Départemental 21 du coût des travaux du barreau de liaison. Cette subvention devra être revue sur les exercices suivants en fonction des arbitrages techniques et financiers en lien avec le transfert de compétences vers Dijon Métropole.

Concernant la cession des équipements primaires, elle correspond à la rétrocession à Dijon Métropole à titre onéreux du barreau et acte sa participation au financement du barreau.

Les subventions perçues au 30/06/2020 s'élèvent à 479 081 € TTC.

III. BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE

3.1. Etat des dépenses et des recettes prévisionnelles

3.1.1. Compte de résultat prévisionnel (en HT)

DEPENSES	%	Euros HT	TVA	TTC
ETUDES GENERALES	4%	1 408 100	198 950	1 607 050
FONCIER	19%	7 184 205	49 569	7 233 773
AMENAGEMENT SOLS / Fouilles ARCHEO	3%	1 091 900	218 380	1 310 280
TRAVAUX VRD ZAC	40%	14 919 286	2 983 857	17 903 143
Travaux Barreau de liaison	14%	5 200 000	1 040 000	6 240 000
HONORAIRES TECHNIQUES	3%	1 246 000	249 200	1 495 200
FRAIS FINANCIERS	6%	2 256 970	100	2 257 070
REMUNERATION SPL	8%	3 106 081	0	3 106 081
FRAIS ANNEXES	1%	500 000	1 564	501 564
FRAIS DE COMMERCIALISATION	1%	500 000	99 954	599 954
FRAIS DE COMMUNICATION-GOUVERNANCE	0%	0	0	0
SOLDE TVA	0%	0	1 397 710	1 397 710
TOTAL DES DEPENSES	100%	37 412 541	6 239 284	43 651 825

PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30/06/2020

RECETTES	%	Euros HT	TVA	TTC
CESSIONS	51%	19 255 000	3 851 000	23 106 000
Locatif Social		-	-	-
Accession Sociale		-	-	-
Accession Libre Libre		-	-	-
Autre		-	-	-
<u>Sous - Total Habitat</u>		-	-	-
Activités Économiques -Services		600 000	120 000	720 000
Activités Économiques - Tertiaire		-	-	-
Industries - Artisanat		18 655 000	3 731 000	22 386 000
		-	-	-
<u>Sous - Total Activités Économiques</u>		19 255 000	3 851 000	23 106 000
Parkings mutualisés		-	-	-
Stationnement en ouvrage		-	-	-
<u>Sous - Total Stationnement</u>		-	-	-
SUBVENTIONS et cession équipements primaires	16%	5 838 775	520 000	6 358 775
Agence de l'eau		638 775	0	638 775
Région		0	0	0
Département		2 600 000	0	2 600 000
Cession équipements primaires		2 600 000	520000	3 120 000
PRODUITS FINANCIERS ET DIVERS	0%	6 842	934	7 776
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	33%	12 311 924	1 872 249	14 184 173
Subvention globale		2 950 679	0	2 950 679
Cession équipements généraux		9 361 245	1 872 249	11 233 494
Participation complément de prix		0	0	0
Participation acquisition foncière		0	0	0
TOTAL DES RECETTES	51%	37 412 541	6 244 183	43 656 724
SOLDE RECETTES - DEPENSES		0	4 899	4 899

3.1.2. Commentaires sur le compte de résultat prévisionnel

3.1.2.1 Les dépenses

La rémunération de la SPL, calculée selon les modalités définies à la concession, est mécaniquement ajustée en lien avec des modifications de montant de TVA, soit une diminution de 131 € HT.

Le poste « Frais financiers » est ajusté avec une augmentation de 6 970 € HT en lien avec une augmentation du poste « produits financiers et divers » des recettes.

L'état prévisionnel des dépenses fait apparaître une augmentation de 6 839€ HT, portant les dépenses à 37 412 541 € HT, et un cumul des dépenses réalisées au 30/06/2020 de 14 286 721 € TTC.

3.1.2.2 Les recettes

La récupération de produits financiers et divers, notamment liés à la refacturation de travaux de réseau électrique rétrocédé à ENEDIS ou à la perception d'intérêt financier, induit une augmentation du poste « produits financiers et divers » des recettes de 6 845 € HT.

L'état prévisionnel des recettes fait apparaître une augmentation de 6 839 € HT portant les recettes à 37 412 541€ HT et un cumul des recettes réalisées au 30/06/2020 de 1 340 606 € TTC.

La participation de la collectivité, d'un montant de 14 184 173€ TTC dont 11 233 494 € TTC concernant la cession des équipements généraux, reste inchangée par rapport à l'exercice précédent.

3.2. Etat prévisionnel de trésorerie

Plan de trésorerie

INTITULE	SIMULATION EN €TTC						TOTAL du BILAN REVISE EN €TTC
	réalisé TTC au 30/06/2020	au 30/06/2021	au 30/06/2022	au 30/06/2023	au 30/06/2024	Années ult.	
DEPENSES EN TTC							
ETUDES	946 207	93 864	42 438	30 000	30 000	464 541	1 607 050
Etudes générales	946 207,17	93 864,00	42 437,78	30 000,00	30 000,00	464 540,70	1 607 050
FONCIER	4 851 216	1 045 644	12 011	628 978	0	695 925	7 233 773
Acquisitions	4 011 099	971 644	0	578 978	0	413 502	5 975 222
Frais annexes	133 482	24 000	12 011	0	0	169 876	339 369
Indemnités	706 636	50 000	0	50 000	0	112 547	919 182
AMENAGEMENT DES SOLS	841 503	102 720	0	0	180 000	186 057	1 310 280
Aménagement des sols	841 503	102 720	0	0	180 000	186 057	1 310 280
TRAVAUX	5 758 838	2 061 071	1 983 219	1 530 201	902 003	13 403 012	25 638 343
Travaux VRD ZAC	3 886 099	1 725 116	1 816 995	1 398 368	894 216	8 182 349	17 903 143
Travaux Barreau de liaison	1 236 126	291 554	121 824	101 833	0	4 488 662	6 240 000
Honoraires	636 613	44 400	44 400	30 000	7 787	732 000	1 495 200
FRAIS FINANCIERS	335 659	110 678	50 938	113 990	25 938	1 619 869	2 257 070
Intérêts sur emprunts à L. T.	175 521	60 156	48 438	35 938	23 438	1 606 510	1 950 000
Intérêts sur avances à C. T.	160 138	50 522	2 500	78 052	2 500	13 359	307 070
REMUNERATION SPL	1 522 418	265 944	236 100	219 051	127 302	735 265	3 106 081
rémunération SPL	1 522 418	265 944	236 100	219 051	127 302	735 265	3 106 081
FRAIS ANNEXES	13 484	11 400	40 350	57 000	44 500	334 830	501 564
Impôts et taxes	3 498	2 000	10 000	20 000	40 000	124 502	200 000
Autres frais non taxables	0	0	0	0	0	0	0
Autres frais taxables	9 986	9 400	30 350	37 000	4 500	210 328	301 564
FRAIS DE COMMERCIALISATION	17 395	18 000	18 000	18 000	18 000	510 559	599 954
GOVERNANCE PARTICIPATIVE	0	0	0	0	0	0	0
Maison des projets	0	0	0	0	0	0	0
autres frais de communication	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES ANNUEL	14 286 721	3 709 320	2 383 055	2 597 220	1 327 742	17 950 057	42 254 115
TOTAL DES DEPENSES CUMUL	14 286 721	17 996 042	20 379 096	22 976 316	24 304 058	42 254 115	
RECETTES EN TTC							
CESSIONS	853 749	5 681 686	4 673 580	4 380 000	1 800 000	5 712 086	23 101 101
Activités Économiques -Services	0	666 576	0	0	0	53 424	720 000
Activités Économiques - Tertiaire	0	0	0	0	0	0	0
Industries - Artisanat	853 749	5 015 110	4 673 580	4 380 000	1 800 000	5 658 662	22 381 101
	0	0	0	0	0	0	0
Sous - Total Activités Économiques	853 749	5 681 686	4 673 580	4 380 000	1 800 000	5 712 086	23 101 101
PRODUITS FINANCIERS & DIVERS	7 776	0	0	0	0	0	7 776
Produits financiers	2 171	0	0	0	0	0	2 171
Produits divers	5 605	0	0	0	0	0	5 605
SUBVENTIONS	479 081	1 359 694	0	0	0	4 520 000	6 358 775
Agence de l'eau	479 081	159 694	0	0	0	0	638 775
Région	0	0	0	0	0	0	0
Département	0	0	0	0	0	2 600 000	2 600 000
Cessions équipements primaires	0	1 200 000	0	0	0	1 920 000	3 120 000
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	0	0	1 200 000	0	2 400 000	10 584 173	14 184 173
Subvention globale	0	0	0	0	0	2 950 679	2 950 679
Cession équipements généraux	0	0	1 200 000	0	2 400 000	7 633 494	11 233 494
Participation complément de prix	0	0	0	0	0	0	0
Participation acquisition foncière	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES ANNUEL	1 340 606	7 041 379	5 873 580	4 380 000	4 200 000	20 816 259	43 651 825
TOTAL DES RECETTES CUMUL	1 340 606	8 381 986	14 255 566	18 635 566	22 835 566	43 651 825	
SOLDES ANNUELS avant financement	-12 946 115	3 332 059	3 490 525	1 782 780	2 872 258	2 866 203	1 397 710
SOLDES CUMULES avant financement	-12 946 115	-9 614 056	-6 123 531	-4 340 751	-1 468 492	1 397 710	

PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30/06/2020

Bilan prévisionnel et plan de trésorerie actualisés

INTITULE	SIMULATION EN €HT						TOTAL du BILAN REVISE EN €HT
	réalisé TTC au 30/06/2020	au 30/06/2021	au 30/06/2022	au 30/06/2023	au 30/06/2024	Années ultérieures	
MOYENS DE FINANCEMENT	13 609 717	-2 384 658	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-8 225 059	0
Mobilisation d'emprunts	5 000 000	0	0	0	0	0	5 000 000
Amortissement d'emprunts	0	-750 000	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-1 250 000	-5 000 000
Avances bancaires	0	0	0	0	0	0	0
Remboursement d'avances	0	0	0	0	0	0	0
Avances collectivités	6 550 000	0	0	0	0	0	6 550 000
Remboursement Avances collectivités	0	0	0	0	0	-6 550 000	-6 550 000
Portage du foncier EPFL	1 133 996	0	0	0	0	0	1 133 996
Reprise du foncier EPFL	-708 937	0	0	0	0	-425 059	-1 133 996
Financement aux programmes	1 634 658	0	0	0	0	0	1 634 658
Remboursement des programmes	0	-1 634 658	0	0	0	0	-1 634 658
T.V.A.							
T.V.A. sur les dépenses	1 208 621	383 276	342 611	263 034	188 334	2 455 698	4 841 574
T.V.A. sur les recettes	139 143	1 146 948	978 930	730 000	700 000	2 544 263	6 239 284
T.V.A. réglée à l'Etat							0
T.V.A. remboursée par l'Etat							0
Solde de T.V.A.	1 069 478	-763 672	-636 319	-466 966	-511 666	-88 566	-1 397 710
SOLDE DE TRESORERIE ANNUEL	1 733 080	183 729	1 854 206	315 814	1 360 592	-5 447 422	
SOLDE DE TRESORERIE CUMULE	1 733 080	1 916 809	3 771 016	4 086 830	5 447 422	0	0

Etat de la trésorerie :

Au 30/06/2020 la trésorerie de l'opération est assurée par :

- des avances de la collectivité à hauteur de 6,55 M €
- un prêt de la Banque Postale de 5 M€ sur 8 ans
- un portage du foncier par l'EPFL de 425 059€, la SPLAAD ayant repris des terrains à l'EPFL hauteur de 708 937 €.

Comme le prévoit l'article 16 de la convention de prestations intégrées, une partie de la trésorerie est financée par d'autres programmes à hauteur de 1 634 658 €.

Perspectives au 30/06/2021 :

- remboursement du financement assurés par les autres programmes à hauteur de 1 634 658 €

IV. ANNEXES

Annexe 1 : Etat des acquisitions réalisées au 30/06/2020

Annexe 2 : Etat des ventes au 30/06/2020

Annexe 3 : Plan de commercialisation au 30/06/2020

PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30/06/2020

Annexe 1 : Etat des acquisitions au 30/06/2020

PROPRIETAIRES	COMMUNES	CADASTRE		SURFACE			PRIX GLOBAL D'ACQUISITION	DATE ACTE	OBSERVATIONS
		Sect.	N°	ha	a	ca			
ACQUISITIONS 1ère PHASE									
Vente Rougetet	Ouges Ouges Longvic	ZR ZR BY	1 37 104	01 00 00	59 60 30	55 23 62	162 760,00 €	26/12/2013	
Vente Chicheret	Longvic	BY	102	00	32	35	20 860,00 €	04/10/2013	
Vente GFA de L'Eglise	Longvic Longvic Longvic Longvic Longvic Longvic Longvic Ouges Ouges Ouges Ouges	BY BY BY BY BY BY BY ZR ZR ZR ZR	99 106 108 109 110 126 164 31 33 35 38	02 00 01 05 00 13 06 00 02 00 01	60 73 04 27 45 33 84 44 74 91 38	62 46 53 35 58 74 41 94 07 28 84	2 663 322,00 €		
Vente Franet	Longvic Longvic	BY BY	92 113	00 00	04 02	03 47	4 837,00 €		
Vente Labrosse	Longvic Ouges	BY ZR	100 36	01 00	21 55	88 16	115 076,00 €		
Ventre Briotet	Longvic Ouges	BY ZR	107 55	00 02	28 66	41 81	190 297,80 €		
Vente association foncière de remembrement de Fenay	Ouges Ouges	ZR ZR	4 53	00 00	28 12	20 21	26 279,50 €		
Vente association foncière de remembrement d'Ouges	Ouges	ZR	3	00	29	51	19 181,50 €		
Vente Etienne FRANET	Longvic	BY	101	01	18	04	87 844,19 €	08/01/2019	
TOTAL ACQUISITIONS PHASE 1							3 290 457,99 €		
INDEMNITES 1ère PHASE									
Indemnités (chicheret)							2 136,00 €		
Indemnisation Berthiot suite à fouilles							2 791,00 €		
Intérêts Rougetet							20 690,58 €		
Indemnité emploi GFA de L'Eglise							267 332,20 €		
Indemnité emploi Franet + art 700							11 751,81 €		
Indemnités GAEC Franet							225 796,94 €		
Indemnités Labrosse (emploi + hangard)							31 924,00 €		
Indemnité emploi Briotet							20 029,80 €		
Indemnité Lucot et GAEC Lucot							14 942,00 €		
Indemnité emploi association foncière de Fenay							3 627,95 €		
Indemnité emploi association foncière d'Ouges							2 918,15 €		
Indemnités EARL Vincent Garnier							14 167,00 €		
TOTAL INDEMNITES							618 107,43 €		
ACQUISITIONS 2ème PHASE									
Vente association benedictines adoratrices	Ouges	ZR	51	00	60	80	39 520,00 €	28/02/2019	
EPFL - ZR5	Ouges	ZR	5	07	23	95	466 950,00 €	20/02/2020	
EPFL	Longvic Longvic Longvic Ouges	BY BY BY ZR	98 103 105 32	01 00 00 00	60 28 72 39	57 53 37 88	214 171,00 €	20/02/2020	
TOTAL ACQUISITIONS PHASE 2							720 641,00 €		
INDEMNITES 2ème PHASE									
Indemnité de emploi Benedictines adoratrices - ZR51							4 952,00 €	28/02/2019	
Indemnité accessoire et forfaitaire pour frais de réfection du chemin - ZR51							25 000,00 €	28/02/2019	
Indemnité agricole ZR5							43 350,00 €	20/02/2020	
Indemnité agricole BY98 / BY103 / BY105 / ZR32							15 225,00 €	20/02/2020	
TOTAL INDEMNITES							88 527,00 €		
TOTAL ACQUISITIONS							4 717 733,42 €		

Annexe 3 : Plan de commercialisation au 30/06/2020





SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
« AMÉNAGEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE »
40 avenue du Drapeau
CS 77 418
21074 Dijon Cedex
Tél. 03 45 83 90 13
Fax 03 45 83 90 21
www.splaad.com

SPLAAD
L' am é n a g e u r p u b l i c